



anses

Anses – n° BC-YU080935-89
DOMESTOS ZERO LIMESCALE

Maisons-Alfort, le 06/11/2025

Conclusions de l'évaluation

**relatives à une demande de renouvellement de l'autorisation de mise à disposition sur le marché pour la famille de produits biocides DOMESTOS ZERO LIMESCALE
à base d'acide chlorhydrique,
de la société UNILEVER NEDERLAND SERVICES BV**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA FAMILLE DE PRODUITS

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande de renouvellement d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides DOMESTOS ZERO LIMESCALE de la société Unilever Nederland Services BV dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Les produits biocides de la famille DOMESTOS ZERO LIMESCALE sont des types de produit 2¹ destinés à la désinfection de la cuvette des toilettes à base de 8,0% d'acide chlorhydrique². Les produits biocides sont appliqués pur sous le rebord de la cuvette des toilettes, par un dosage manuel à partir d'une bouteille, par l'utilisateur professionnel ou non professionnel.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation de la famille de produits préparé par l'Allemagne, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012³.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n° 528/2012.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

Les produits biocides de la famille de produits DOMESTOS ZERO LIMESCALE ont été évalués par l'Allemagne. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un projet de rapport d'évaluation de la famille de produits et d'un résumé des caractéristiques des produits soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays.

¹ TP2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

² Décision d'exécution (UE) 2023/2619 de la commission du 24 novembre 2023 reportant la date d'expiration de l'approbation de l'acide chlorhydrique en vue de son utilisation dans des produits biocides relevant du type de produits 2, conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil.

³ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le projet de rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques des produits au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁴.

Les conclusions de l'évaluation se basent sur le rapport d'évaluation de la famille de produits des autorités allemandes et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Le résumé des caractéristiques des produits (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultation de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille de produits DOMESTOS ZERO LIMESCALE ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.
Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que la famille de produits DOMESTOS ZERO LIMESCALE est efficace contre les bactéries, les levures, les champignons, les virus et les spores bactériennes lorsqu'il est appliqué dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RESISTANCE

Aucune donnée n'a été trouvée à ce jour dans la littérature scientifique s'agissant de phénomènes de résistance à la substance active chez les organismes cibles.

Néanmoins en cas de diminution significative de l'efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

SUBSTANCES PREOCCUPANTES

Deux co-formulants, l'acide sulphamique et l'acide étidronique, contenus dans les produits de la famille DOMESTOS ZERO LIMESCALE ont été identifiés comme substances préoccupantes pour la santé humaine.
Deux co-formulants, 2,2'-(Octadec-9-enylimino)-bisethanol et hexadecyl-trimethylammonium chloride, contenus dans les produits de la famille DOMESTOS ZERO LIMESCALE ont été identifiés comme substances préoccupantes pour l'environnement.

Ces co-formulants préoccupants sont reportés dans la composition des produits dans le RCP en annexe. L'évaluation de la famille de produits a été menée en tenant compte des dangers de ces substances préoccupantes. Certains co-formulants seraient susceptibles de présenter des indications de propriétés de perturbation endocrinienne (PE). Cependant les informations disponibles ne permettent pas de finaliser l'évaluation du caractère PE de ces co-formulants. Cette évaluation devra être menée dans le cadre du règlement (CE) n° 1907/2006 REACH⁵.

⁴ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

⁵ Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation des expositions liées à l'utilisation de la famille de produits DOMESTOS ZERO LIMESCALE pour les usages revendiqués, est inférieure à l'AEC⁶ pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Au vu des propriétés corrosives des produits de la famille DOMESTOS ZERO LIMESCALE, l'évaluation du risque local lors de l'exposition des utilisateurs et autres personnes permet de conclure sur la conformité des usages dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Ainsi l'ensemble des usages de la famille de produits sont conformes pour la santé humaine.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Compte tenu du type de produit qui exclut le risque alimentaire, l'évaluation n'est pas pertinente.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation du risque environnemental a été réalisée pour la substance active, ainsi que pour les substances préoccupantes 2,2'-(Octadec-9-enylimino)-bisethanol (CAS : 25307-17-9) et Hexadecyl-trimethylammonium chloride (CAS : 112-02-7). Les conclusions d'évaluation sont fondées sur l'additivité des risques des substances concernées.

Concernant l'utilisation des produits de la famille DOMESTOS ZERO LIMESCALE pour tous les usages revendiqués, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive (UE) 2020/2184⁷ dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Ainsi ces usages sont conformes pour l'environnement.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n° 528/2012 pour la famille de produits DOMESTOS ZERO LIMESCALE est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

⁶ AEC : (Acceptable Exposure Concentration ou concentration acceptable d'exposition) concentration maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement par inhalation, sans effet dangereux pour sa santé.

⁷ Directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour un renouvellement de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits DOMESTOS ZERO LIMESCALE :

Méta RCP	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
1	Bactéries Levures Champignons Spores bactériennes Virus	70 ml par toilette	Application manuelle sans dilution Professionnel Usage intérieur	Conforme
2	Bactéries Levures Champignons Spores bactériennes Virus	70 ml par toilette	Application manuelle sans dilution Non professionnel Usage intérieur	Conforme

Pour le directeur général, par délégation,
le directeur adjoint,
Direction de l'évaluation des produits réglementés

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	DOMESTOS ZERO LIMESCALE
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type de produit(s)

Types de produit	TP2

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	UNILEVER FRANCE
	Adresse	20 RUE DES DEUX GARES - CS 90056 92842 RUEIL-MALMAISON CEDEX
Numéro de demande	BC-YU080935-89	
Type de demande	Renouvellement d'une demande d'autorisation par reconnaissance mutuelle simultanée	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	UNILEVER MAGYARORSZAG KFT
Adresse du fabricant	NYIRBA TANCSICS MILHALY U 2-4 H-4300 NYIRBATOR HONGRIE
Emplacement des sites de fabrication	NYIRBA TANCSICS MILHALY U 2-4 H-4300 NYIRBATOR HONGRIE

Nom du fabricant	E&S INDUSTRY S.A.
Adresse du fabricant	KRAKOWSKA STREET 112-116 50-427 WOCLAW POLOGNE
Emplacement des sites de fabrication	KRAKOWSKA STREET 112-116 50-427 WOCLAW POLOGNE

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	Nederland Services BV
Adresse du fabricant	Nassaukade 5 3071 JL Rotterdam Netherlands (the)
Emplacement des sites de fabrication	Borsochem Zrt. BOLYAI TER 1 H-3700 KAZINCBARCIKA HONGRIE

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%) m/m	
					Min	Max
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	substance active	-	231-595-7	8	8
Acide sulfamique	Acide sulfamique	co-formulant	5329-14-6	226-218-8	6	6
Bis (2-hydroxyethyl) oleyl amine	2,2'-(Octadec-9-enylimino)-bisethanol	co-formulant	25307-17-9	246-807-3	1,52	1,55
Chlorure de cétrimonium	Chlorure d'hexadécyltriméthylammonium	co-formulant	112-02-7	203-928-6	0,77	0,88
Acide étidronique	Acide étidronique	co-formulant	2809-21-4	220-552-8	0,19	0,19

2.2. Type de formulation

AL - Autre liquide

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 1

1. Information administrative sur le Méta RCP 1

1.1. Identification du Méta RCP 1

Identification	DOMESTOS ZERO LIMESCALE
----------------	-------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP02
---------------------	------

2. Composition du Méta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%) m/m	
					Min	Max
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	substance active	-	231-595-7	8	8
Acide sulfamique	Acide sulfamique	co-formulant	5329-14-6	226-218-8	6	6
Bis (2-hydroxyethyl) oleyl amine	2,2'-(Octadec-9-enylimino)-bisethanol	co-formulant	25307-17-9	246-807-3	1,52	1,55
Chlorure de cétrimonium	Chlorure d'hexadécyltriméthylammonium	co-formulant	112-02-7	203-928-6	0,77	0,88
Acide étidronique	Acide étidronique	co-formulant	2809-21-4	220-552-8	0,19	0,19

2.2. Type de formulation

AL - Autre liquide – tout type de liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 1

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Corr. Metal catégorie 1 Corrosion cutanée catégorie 1 Lésion oculaire catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 3
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux. H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux. H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P260 : Ne pas respirer les vapeurs. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

	<p>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin</p> <p>P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau</p> <p>P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).</p> <p>P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P405 : Garder sous clef.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Usage professionnel

Type de produit	TP 02 : Désinfectants et algicides non destinés à une application directe sur humains ou animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons Virus Spores bactériennes
Domaine(s) d'utilisation	A l'intérieur des cuvettes de toilettes
Méthode(s) d'application	Manuelle - Application directe grâce à l'embout d'application.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	70 mL par cuvette Temps de contact : 30 minutes Nombre et fréquence d'application : appliquer selon le besoin (nombre typique de 32/jour)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles en PEHD de 500 mL, 750 mL, 1000 mL, et 1250 mL Caractéristiques de sécurité : - Fermeture résistante pour les enfants. - Avertissement tactile de danger. - Forme spécifique (évitant la possibilité que le produit s'écoule sur les mains lors de l'application). Bouchon spécifique avec buse (évitant la formation de gouttelettes ou un débordement).

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Ne pas utiliser en association avec de la javel ou d'autres agents nettoyants. Des gaz toxiques (chlorine) peuvent se former.
- Éviter une contamination excessive des vêtements.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Tenir les enfants et les animaux de compagnie à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient rincées.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.
- Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison ou un médecin.

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Usage non-professionnel

Type de produit	TP 02 : Désinfectants et algicides non destinés à une application directe sur humains ou animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons Virus Spores bactérienne
Domaine(s) d'utilisation	A l'intérieur des cuvettes de toilettes
Méthode(s) d'application	Manuelle - Application directe grâce à l'embout d'application
Dose(s) et fréquence(s) d'application	70 mL par cuvette Temps de contact : 30 minutes Nombre et fréquence d'application : appliquer selon le besoin (nombre typique de 1/jour)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnel

Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles en PEHD de 500 mL, 750 mL, 1000 mL, et 1250 mL Caractéristiques de sécurité : <ul style="list-style-type: none">- Fermeture résistante pour les enfants.- Avertissement tactile de danger.- Forme spécifique (éitant la possibilité que le produit s'écoule sur les mains lors de l'application). Bouchon spécifique avec buse (éitant la formation de gouttelettes ou un débordement).
--	---

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Ne pas utiliser en association avec de la javel ou d'autres agents nettoyants. Des gaz toxiques (chlorine) peuvent se former.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- Se laver les mains après l'utilisation du produit.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Tenir les enfants et les animaux de compagnie à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient rincées.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.
- Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Distribuer le produit non dilué direct sous le rebord dans la cuvette des toilettes en s'assurant de couvrir complètement la surface à désinfecter. Laisser agir 30 minutes. Brosser si nécessaire. Avant le brossage, tout résidu de produit doit être rincé.

5.2. Mesures de gestion de risque

-

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker le produit dans l'emballage d'origine.
- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autre(s) information(s)

- Mesures supplémentaires pour limiter l'exposition des utilisateurs non-professionnels et du grand public : Fermeture de sécurité pour enfant, bouteille munie d'un bec-verseur, ouverture avec applicateur faible débit, indication tactile de danger, produit visqueux pour éviter les éclaboussures.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	DOMESTOS ZERO LIMESCALE LIME DOMESTOS 100% DETARTRANT LIME				
Numéro d'autorisation	FR-2017-0037-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%) m/m
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	substance active	-	231-595-7	8
Acide sulfamique	Acide sulfamique	co-formulant	5329-14-6	226-218-8	6

Anses – n° BC-YU080935-89
DOMESTOS ZERO LIMESCALE

Nom commercial	DOMESTOS ZERO LIMESCALE LIME DOMESTOS 100% DETARTRANT LIME				
Numéro d'autorisation	FR-2017-0037-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%) m/m
Bis (2-hydroxyethyl) oleyl amine	2,2'-(Octadec-9-enylimino)-bisethanol	co-formulant	25307-17-9	246-807-3	1,55
Chlorure de cétrimonium	Chlorure d'hexadécyltriméthylammonium	co-formulant	112-02-7	203-928-6	0,77
Acide étidronique	Acide étidronique	co-formulant	2809-21-4	220-552-8	0,19

Nom commercial	DOMESTOS ZERO LIMESCALE PINK DOMESTOS 100% DÉTARTRANT PINK				
Numéro d'autorisation	FR-2017-0037-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%) m/m
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	substance active	-	231-595-7	8
Acide sulfamique	Acide sulfamique	co-formulant	5329-14-6	226-218-8	6
Bis (2-hydroxyethyl) oleyl amine	2,2'-(Octadec-9-enylimino)-bisethanol	co-formulant	25307-17-9	246-807-3	1,55
Chlorure de cétrimonium	Chlorure d'hexadécyltriméthylammonium	co-formulant	112-02-7	203-928-6	0,77
Acide étidronique	Acide étidronique	co-formulant	2809-21-4	220-552-8	0,19

Nom commercial	DOMESTOS ZERO LIMESCALE AQUAMARINE DOMESTOS 100% DETARTRANT AQUAMARINE				
Numéro d'autorisation	FR-2017-0037-03				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%) m/m
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	substance active	-	231-595-7	8
Acide sulfamique	Acide sulfamique	co-formulant	5329-14-6	226-218-8	6
Bis (2-hydroxyethyl) oleyl amine	2,2'-(Octadec-9-enylimino)-bisethanol	co-formulant	25307-17-9	246-807-3	1,55
Chlorure de cétrimonium	Chlorure d'hexadécyltriméthylammonium	co-formulant	112-02-7	203-928-6	0,77
Acide étidronique	Acide étidronique	co-formulant	2809-21-4	220-552-8	0,19